



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 17 Octobre 2023**

Avis public est, par la présente, donné par le greffier-trésorier de la Municipalité du Canton D'Arundel, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le mardi 19 septembre 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant

**RÈGLEMENT 2023-211.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 211 SUR LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 octobre 2023 à 18h30 à la salle communautaire, 60 Route Morrison, Arundel.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le projet de règlement 211.1 dont l'objet vise à :

Modifier les règles de calcul de la contribution pour frais de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels dans le cadre d'opérations cadastrales, afin de retirer la contribution relativement aux opérations cadastrales de projets de 2 lots et moins et d'augmenter celle relative au projet 5 lots et plus, ainsi que de clarifier les règles d'établissement de la valeur conformément à la Loi.

Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur les modifications apportées au règlement

Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 2, rue du Village, Arundel, durant les heures régulières qui sont de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi, et de 08h00 à 13h00, le vendredi et sur le site Web de la municipalité.

**Donné à Arundel  
Ce 4 octobre 2023**

(S) Philip Toone  
Greffier-trésorier